

Vivre ensemble à Garnerans

Secrétariat de Mairie :

Depuis le 1^{er} mars Sandrine Guyennon assure la fonction de secrétaire de mairie à Garnerans.

Mariée, âgée de 37 ans et mère de deux garçons, Sandrine sera heureuse de vous accueillir aux horaires habituels pour les diverses formalités dont vous avez besoin. Après avoir exercé dans les collectivités de St Jean sur Veyle et de Bey, bienvenue donc à Garnerans !...



Sur nos chemins :

Le nouveau gyrobroyeur est arrivé ! La saison de tonte qui pointe le bout de son nez avec l'arrivée du printemps tant attendu débutera donc dans de bonnes conditions. Il permettra à Didier d'entretenir correctement les nombreux kilomètres de talus de la commune.

Les Leynards :

Le chemin de desserte entre la route de la Prairie et la route des Rivons était en très mauvais état. Les pluies hivernales n'ont rien arrangé et il a été refait début mars, les conditions météo et l'état du terrain s'étant améliorés. Les riverains peuvent ainsi l'utiliser sereinement.

Note d'information n° 6

27 mars 2009

Vivre ensemble à Garnerans

Fritillaire pintade **"fritillaria méleagris" Linné**

Famille des liliacées. Plante vivace par son bulbe, fleur unique en terminaison sur une tige ronde, feuilles alternes à nervures parallèles, fruits en capsules. Les "pétales" sont des tépales tachetés en damier de pourpre, rose et/ou blanc.



Dès le mois d'Avril et pour une période de 2 à 3 semaines, je viens égayer les prairies hygrophiles (prairies permanentes inondables) de la vallée de la Saône. Ces prairies sont indispensables à ma croissance, mais les drainages et labours, conséquences de l'agriculture extensive réduisent considérablement les lieux favorables à ma présence. D'ailleurs vous ne pourrez plus me rencontrer que sur 2 ou 3 sites dans le Département de l'Ain et sur peu d'autres pour le reste de la France, ce qui me vaut le statut de plante protégée en France avec **cueillette interdite**. Avec ma clochette penchée qui me donne un air timide, par rapport à ma cousine la tulipe, n'hésitez pas à venir me voir dans mon milieu naturel qui, je l'espère, les hommes auront la sagesse de préserver.

Rendez-vous
samedi 11 avril ou lundi 13 avril
à 14 h 30 devant l'église.

Vous pourrez au cours d'une balade découvrir entre autre cette fleur protégée !...

Commission Cœur de Village

Elle se réunit régulièrement pour poursuivre et actualiser le projet ébauché les années précédents.

les objectifs prioritaires ont été définis, par exemple :

- Embellir le cœur de village pour le rendre plus attrayant (carrefour du poids public, parvis de l'Eglise, arbres sur la place), Apaiser la circulation (vitesse réduite, limiter l'accès des poids-lourds au cœur du village, Sécuriser la sortie de l'école,...

Certaines contraintes à prendre en compte, par exemple :

- Permettre la circulation des camions de l'entreprise Berger, Réfection VC1 pour les eaux pluviales collectées sur la place, Réfection du réseau d'eau sur RD96a en 2010, Budget « raisonnable » pour les finances de la commune,...

Franck Furtin organise en mars une prochaine réunion avec M. Bulliot (DDE)

Note d'information n° 6

27 mars 2009

Vivre ensemble à Garnerans



Clos Gigondet :

L'hiver pluvieux et rigoureux que nous venons de traversé a épargné notre commune. Toutefois des

points noirs en écoulement des eaux se sont révélés !

Des travaux ont été engagés pour réparer la traversée de route qui s'était éfondrée avec le temps. Ainsi l'écoulement en cas de fortes pluies devrait redevenir satisfaisant.



Quelles sont les horaires autorisés pour tondre ?

Par arrêté préfectoral : Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Il y a t'il des horaires interdits pour les chantiers ?

Tous les travaux de chantiers publics ou privés susceptibles d'être source de nuisance sonores pour le voisinage sont interdits :

- tous les jours de la semaine de 20 heures à 7 heures,
 - toute la journée des dimanches et jours fériés,
- exceptées les interventions d'utilité publique en urgence.

Vivre ensemble à Garnerans

Contamination en PCB de la Saône :

Un arrêté interpréfectoral portant interdiction de consommer et de commercialiser certaines espèces de poissons pêchés dans la Saône entre la confluence Saône Doubs jusqu'au barrage-écluse de Dracé vient d'être mis en place. Il complète celui pris de Dracé jusqu'à la confluence Rhône-Saône.

Sont concernés les anguilles, barbeaux, brèmes, carpes, tanches et silures.

Les communes bordant la rivière Saône de Saône et Loire, Rhône et Ain sont donc toutes concernées.



Les manifestations à venir

Avril 2009

dimanche 5	14h00	Salle des Fêtes	Loto du Sou des Ecoles
vendredi 24	20h30	Mairie	Conseil municipal
samedi 25	10h00	Place de l'Eglise	Banquet des conscrits

Mai 2009

vendredi 1er	8h00	Place de l'Eglise	Marché aux plantes du Comité de Fleurissement
vendredi 8	11h00	Place de l'Eglise	Dépôt de gerbe
samedi 16 et dimanche 17	14h30 9h00	Salle des Fêtes	Bourse aux vélos et articles de sport / Comité de fleurissement
vendredi 29	20h30	Mairie	Conseil municipal